

## **Les armes blanches, quelle plaie...**

Il y a quelques mois, il y a eu lieu un colloque sur les armes blanches organisé par le Centre de Maîtrise de la violence de Liège et l'Université de Liège.

Ce colloque a été une réussite. L'amphithéâtre était plein. Le public fut très enthousiaste.

### **Déroulement**

- ouverture de la session par Danièle Reynders, Procureur du Roi de Liège.
- le professeur Thys, de l'unité d'analyse et d'intervention en matière de violence de l'ULg (Université de Liège), a présenté le thème « se servir d'une arme blanche » au point de vue psychologie de l'attaque et au point de vue de la victimisation.
- Philippe Dulieu, 1<sup>o</sup> substitut du Procureur du Roi, a rappelé l'aspect pénal de l'usage, du port et de la détention d'armes blanches.
- Philippe Houyoux (Peloton anti-banditisme) a fait des démonstrations d'attaque au couteau et a parlé de la réalité du terrain, faisant prendre conscience de la dangerosité extrême d'un couteau.
- Le Professeur Philippe Boxho (médecin légiste) nous a montré comment reconnaître et analyser une plaie, quelles étaient les conséquences internes de blessures par armes piquantes, contondantes et tranchantes.
- Lionel Hougardy a présenté l'outil SCANOPS en œuvre dans les polices de l'arrondissement judiciaire de Liège et a présenté des statistiques.
- Dominique Belle (dirigeant le PAB) nous a expliqué les techniques et stratégies contre un agresseur armé d'un couteau.
- Christian Beaupère (Chef de Corps de la police de Liège) a clôturé la session

### **Public présent** (228 personnes) :

- Police ==> intervention, enquêteurs, unités spéciales, instructeurs (self/tir)
- Magistrats
- Médecins légistes
- Armée ==> adjudants-instructeurs de l'ERM, Officiers (j'étais assis à côté d'un lieutenant-colonel)
- Securail
- TEC
- Surveillants d'écoles
- IPPJ ==> psychologues et éducateurs
- Centres fermés ==> psy et assistants sociaux
- Etudiants de l'ULg (droit - crimino - psycho)
- Le Président du RCAE
- Des gens de la FN Herstal
- Des gardiens d'hôpitaux
- Des directeurs d'ASBL en tout genre
- ...

### **Mise au point pénale**

(Mr Dulieu est 1<sup>o</sup> Substitut du PR au Parquet de Liège. Il est aussi chargé de cours à l'école de police.)

Il y a deux textes traitant des armes :

- le code pénal (usage de l'arme)
- la loi de 2006 (nature de l'arme)

Concernant la nature de l'arme, la loi prévoit une liste exhaustive d'armes considérées comme prohibées (couteau papillon, nunchaku, poing américain, armes par destination ...)

Néanmoins, la Loi prévoit que le Roi peut modifier cette liste par Arrêté Royal.

Ce qui est interdit avec les armes de cette liste : détenir, acquérir, porter, fabriquer, réparer, exposer en vente, vendre, céder, transporter et détenir en dépôt.

Peines : 1 mois minimum d'emprisonnement, 5 ans maximum ; 100 à 25.000 € d'amendes. L'arme est automatiquement détruite.

Le procureur a insisté sur les points suivants :

- les armes par destination (couteau à huître, cutter, ciseaux, tournevis, ...) deviennent prohibées

dans le cas d'utilisation ou d'intention d'utilisation en dehors du contexte initialement prévu de l'objet et d'intention d'usage contre des personnes.

Ex : avoir une batte de base-ball à côté du frein à main pour « se défendre »

Ces objets deviennent automatiquement des « armes prohibées ». Les peines et destructions s'appliquent.

il faut maintenant(- concernant les couteaux à cran d'arrêt que la lame se déploie automatiquement. Les couteaux à cran d'arrêt mais à ouverture manuelle ne sont plus prohibés depuis 2006 en tant que tels (mais tombent généralement dans la catégorie arme par destination)

- il n'existe aucune dérogation pour les pratiquants d'arts martiaux concernant nunchaku et shuriken. (1 mois à 5 ans d'emprisonnement)

- les parents laissant leur enfant de -18 ans porter des armes prohibées risquent de s'endetter à vie en cas de réparations au Civil.

Je me permets de copier/coller un CR assez édifiant. On peut trouver également des infos [ici](#).

PS : j'ai cherché un sujet où casé ça, mais tous les sujets sur les armes ont été fermés, j'espère qu'il n'y aura pas de polémique avec celui-ci.

Citation:

Envoyé par **cayuga**

**Quelques points du Professeur Thys et de son assistant Mr Hougardy**

*S'appuyant sur les chiffres français, suisses et belges, ils en concluent que les agressions avec armes blanches ne sont en rien liées :*

- à l'appartenance à un groupe ethnique
- à l'âge
- au statut social
- au sexe
- et ne sont pas du tout l'apanage de bandes de jeunes

*Quelques chiffres que j'ai pu relever concernant l'analyse SCANOPS de l'arrondissement judiciaire de Liège :*

- 30 % des utilisateurs d'armes blanches étaient sous influence de la boisson
- 15 % sous influence de produits stupéfiants
- 38% des homicides ont été perpétrés à l'arme blanche

*Quelques phrases que j'ai reprises rapidement au vol :*

*""""Celui qui frappe au couteau est d'abord quelqu'un qui a un couteau sur lui.""""*

*""""Il faut en avoir admis l'utilité, une conduite d'acceptation mentale, une autolégitimisation.""""*

**Les vidéos d'expérimentations et simulations d'attaques au couteau faites par le PAB.**

*(Le PAB est une unité spéciale d'intervention. Dominique Belle en est le Commissaire Dirigeant, c'est un pratiquant expérimenté en Krav Maga. Philippe Houyoux est son second, il a été champion poids lourds de boxe thai et de boxe anglaise au niveau belge et européen et a accessoirement ... un master en Droit Qui a dit que les intellectuels étaient de piètres combattants ?)*

*\* Différentes vidéos montrant un agresseur basique, muni d'une lame basique, agresser quelqu'un prouvent qu'il est impossible, à moins de 15m, de réagir efficacement contre une telle agression.*

*Un militaire intervenant dans le public nous fait remarquer que dans l'armée, la distance de sécurité face à un porteur de couteau est de 25m.*

\* Mr Houyoux nous fait alors quelques démonstrations :

- en t-shirt et pantalon classique, il a caché 14 couteaux différents jusqu'à la grande dague "para" et nous les montre. Pourtant au premier coup d'œil, il paraissait ne rien porter sur lui du tout.

- pour nous démontrer l'efficacité extrême d'un couteau, il prend un couteau bon marché acheté chez Ikea et donne 3 coups sur une cuisse de porc pendue. Deux coups tranchants ouvrent carrément la viande et provoquent deux immenses plaies ; le 3<sup>o</sup> coup, une estocade rentre comme dans du beurre jusqu'à la garde...

(la peau du porc est plus résistante que la peau d'un homme !)

Il n'a pas chargé puissamment et s'est contenté de donner les 3 coups sans forcer.

- pour nous conscientiser définitivement, il prend une corde de descente en rappel, fait pendre un bout (sans tendre la corde avec le pied !!) et donne un petit coup sec ... laissant un morceau de corde sur le sol. L'expérience est refaite plusieurs fois avec succès. Impressionnant ...

**Il nous rappelle qu'une arme à feu n'arrête pas un agresseur au couteau.**

Une ogive de 9mm (8 grammes) n'est pas assez puissante pour arrêter des dizaines de kilos en mouvement que représentent l'agresseur.

Ce dernier continuera inexorablement sa charge et plantera le tireur. Ca se nomme « policer mort par homme mort ».

- Les armes incapacitantes de catégorie 1 (matraque, bombe au poivre) n'ont qu'une efficacité relative.

- Les armes à feu idem.

- Le fusil à projectiles incapacitants (catégorie 2) a une efficacité proche de 90%.

- Les armes à impulsions électroniques ont une efficacité de 100% et semblent être le seul contre totalement efficace (encore interdites en Belgique).

Pour conclure, on nous passe une vidéo réelle se passant au Mexique où un homme réussit à planter 4 policiers (équipés de fusils d'assaut) avant d'être tué.

Il ne faut donc pas sous-estimer les armes blanches et surtout ne pas surestimer nos capacités de réactions et d'interventions.

### **Le point de vue du médecin légiste.**

(Le Professeur Boxho est une institution dans le monde de la médecine légale, homme de terrain, chercheur, prof à la fac de médecine et crimino, chargé de cours dans les écoles de police, il maîtrise littéralement son sujet.)

Il nous passera des dizaines de photos nous expliquant les différentes plaies extérieures que laissent les armes contondantes, piquantes, piquantes/tranchantes et tranchantes. Puis via des photos d'autopsies, il nous montre les dégâts internes que provoquent ces armes laissant pourtant des plaies extérieures bénignes.

Quelques unes de ses interventions en vrac :

- Il suffit d'une lame de 1,5 cm plantée dans le cou, sectionnant une artère carotide pour provoquer la mort en 3 minutes. **Un cutter est donc une arme mortelle.**

- Il est horriblement difficile de se suicider en se taillant les poignets. Les veines sont trop petites et se rétractent avant qu'assez de sang ne soit sorti (le pourquoi d'un bain d'eau chaude ...). Les veines sont difficiles à atteindre et c'est souvent les tendons que la personne se coupe laissant la main blessée complètement inopérante quand elle essaye de se taillader l'autre poignet ... plongeant la personne dans un désarroi encore plus profond ^^.

- **LES COUTEAUX SONT 3 X PLUS EFFICACES QU'UNE ARME A FEU. 10%**

seulement des personnes blessées par armes à feu décèdent. **30% des personnes blessées par couteau décèdent.**

- 80% des personnes blessées par couteau ne s'en sont pas rendues compte au moment même. Elles pensent avoir reçu un simple coup de poing et se posent des questions en voyant leur sang (je confirme).

- Les décès par couteau SONT SOUVENT DES ACCIDENTS. Sa dernière intervention : un type bourré jouant avec son canif est assis sur le sol. Son fils le prend par les épaules pour le redresser sur le canapé. Le père lève les bras maladroitement et plante le canif dans la cuisse de son fils, sectionnant une artère importante. Le fils ne s'en rend pas compte sur le moment.

Le fils est mort de cette blessure...

(celui qui frappe au couteau est d'abord quelqu'un qui avait un couteau sur lui ...)

- Les couteaux à steak sont pointus et pourtant utilise-t-on cette pointe pour couper un steak ? Ca sert au mieux de cure-dent comme au Moyen Âge.

- Les coups de poings américains causent systématiquement fractures.

Tous les intervenants ont été d'accord sur ceci :

Il est SUICIDAIRE de combattre à mains nues un porteur de couteau.

Ce qu'on fait dans les am/sc/sd (du krav maga à l'aikido en passant par le vovinam) est de la pure fantaisie et est un JEU.

Le Président du RCAE me le confirme en coulisse.

Voici donc ma perception du colloque. Elle n'est pas complète. Je n'ai énoncé ici que des fragments.

La doc devrait suivre sur le site de l'ULg.

- Il ne faut pas sous-estimer un « simple » couteau.

- Un couteau est bien plus efficace qu'un pistolet (tue 3 fois plus efficacement, facile à acheter, pas cher, silencieux, facilement manipulable, plus répandu, accepté dans certains moeurs...)

- On n'intervient pas sur un porteur de couteau à mains nues.

==> Tolérance 0

